

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2009

MOBILITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 1766)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
M. Bénisti-----
ARTICLE 21

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« également ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.